

# INTERVIEW LA POLÉMIQUE LE COZ

Les propos dans *Le Point* (n°1868) de Pierre Le Coz, vice-président du Comité consultatif national d'éthique, sur les dépenses de santé qui prolongent la vie ont provoqué une campagne sur Internet. Explications de l'intéressé.

PAR ANNE JEANBLANC

« **A**près m'avoir lynché, certains tentent de me récupérer. Il faut vraiment être philosophe pour supporter tout ça! » Tout ça, comme le dit Pierre Le Coz, ce sont les réactions consécutives à la publication d'une interview de l'actuel vice-président du Comité consultatif national d'éthique (1) dans *Le Point* (n°1868). La phrase « *Il vaut mieux correctement prendre en charge un père de famille de 40 ans, qui est rentable pour la société, qu'une personne de 80 ans qui n'a plus toute sa tête. C'est évidemment un constat tragique. Mais nous n'avons pas le choix!* » avait valu au *Point* une avalanche de lettres offusquées et à Pierre Le Coz bien des tracas. Une polémique, orchestrée sur Internet, s'est ensuivie. Avec un leitmotiv: *Le Point* n'aime pas les vieux. Mise au point avec le principal intéressé, qui a relu ses réponses avant publication...

**Le Point: Que vous a-t-on reproché?**

**Pierre Le Coz:** C'est mon exclamation « nous n'avons pas le choix! » qui a provoqué les plus vives critiques. Cette phrase a été mal comprise. Je ne voulais pas dire qu'il faudra tôt ou tard sacrifier les plus âgés pour maintenir la santé des plus jeunes. Je voulais simplement dire que nous ne pourrions pas éviter de nous poser la question du coût des médicaments au regard de l'allongement de l'espérance de vie. Ce n'était que du bon sens.

**Comment les attaques contre vous ont-elles commencé?**

La première réaction est venue en juillet de La Maison de l'autonomie, un réseau francophone de gérontologie. Ces professionnels de la prise en charge des



HERMANCE TRIAY/OPALE

Pierre Le Coz est agrégé de philosophie, docteur en sciences de la vie et de la santé

**« Il n'y a pas de honte à poser la question du prix des médicaments dans les décisions médicales. De plus en plus de pays ont le courage d'affronter ces problèmes. »**

personnes âgées se sont indignés; je le comprends et je leur ai adressé une réponse qu'ils ont publiée. Mais, très vite, j'ai reçu des mails, parfois extrêmement blessants. On m'y accusait de défendre une euthanasie économique, voire d'être un partisan d'une solution finale qui consisterait à éliminer les vulnérables et les improductifs. Des blogs se sont emparés du sujet et ont déformé mes réponses. Les gens qui les rédigent sont à l'affût du moindre article pour faire de la politique. Ils ne cherchent pas à établir la vérité, ils veulent seulement transmettre leur idéologie. Or l'éthique est totalement indépendante de la politique.

**Quel message souhaitez-vous faire passer aujourd'hui?**

Il faudra obligatoirement aborder, un jour ou l'autre, le sujet des dépenses de santé qui prolongent la vie mais sans l'humanité, et celui de l'éventuel acharnement thérapeutique. Il n'y a pas de honte à poser la question du prix des médicaments dans les décisions médicales. Les gens savent bien que c'est à eux que l'on demandera de cotiser toujours plus. De plus en plus de pays ont le courage d'affronter ces problèmes. Pourquoi pas la France? Cela n'implique pas d'appuyer brutalement sur le frein, mais de demander un effort à tout le monde pour limiter les dépenses de santé, médecins comme citoyens, jeunes comme vieux.

**Ce sont des sujets que vous allez aborder au 7<sup>e</sup> sommet mondial des comités d'éthique, qui se réunit pour la première fois à Paris, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre?**

Oui, et notre thème dominant sera le respect de l'autonomie de la personne. On va tenter de comprendre comment se gèrent les problèmes de coma dépassé, d'état végétatif et d'euthanasie dans les différents pays. Ce sera intéressant de regarder d'où émanent les demandes d'euthanasie en Belgique et aux Pays-Bas. La question est de savoir si les plus âgés, qui cumulent handicaps et pathologies et qui ont peur d'être un poids pour leurs proches, ne sont pas les plus exposés à des risques de pression familiale. Dans ce cas, qu'en est-il de leur liberté?

En France, la loi Leonetti, depuis 2005, est trop mal connue. Elle stipule que si l'on administre des antalgiques, même puissants, à une personne en fin de vie et que l'on précipite son échéance, ce n'est pas une euthanasie active. Cela résout 99% des problèmes. Mais c'est surtout l'attention et l'amour des autres qui aident les personnes à partir sereinement. Et naturellement ■

1. Le président du CCNE, nommé par le président de la République, et ses 39 membres ont pour mission d'éclairer les progrès dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, de soulever des enjeux de société nouveaux et de poser un regard éthique sur ces évolutions, en faisant participer les citoyens à ces réflexions.